

FINANCE DURABLE

**Rapport ESG-Climat
Malakoff Humanis
International Agirc-
Arrco**

**Article 29 de la Loi
Énergie-Climat**

Exercice 2025

Sommaire

1. Démarche générale de Malakoff Humanis sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	3
1.1. Présentation du Groupe.....	3
1.2. Résumé de la démarche.....	5
1.3. La communication auprès des clients	6
1.4. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion.....	6
1.5. Les adhésions	6
2. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).....	8

Ce rapport porte sur Malakoff Humanis International Agirc-Arrco, entité rattachée au **Groupe Malakoff Humanis**. La démarche générale de Malakoff Humanis, présentée dans cette première partie, s'applique à l'ensemble des entités assurantielles et de retraite complémentaire, y compris Malakoff Humanis International Agirc-Arrco.

Des informations complémentaires sont disponibles dans le **rapport CSRD du Groupe Malakoff Humanis** et dans le **rapport Article 29 de la Loi Energie-Climat de Malakoff Humanis** (disponibles sur le site internet de Malakoff Humanis¹).

1. Démarche générale de Malakoff Humanis sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1.1. Présentation du Groupe

Acteur majeur de la protection sociale paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis.

Notre Groupe propose des solutions simples et éthiques pour accompagner les entreprises et les particuliers (salariés, retraités, indépendants) sur des aspects essentiels de leur vie :







- La **santé**, pour un accès simple aux soins,
- La **prévoyance**, pour faire face aux aléas,
- L'**épargne**, pour préparer l'avenir,
- La **retraite**, pour préparer et vivre cette période.

Paritaire et mutualiste, à but non lucratif, Malakoff Humanis affirme la singularité de son modèle : celle du partage de la valeur créée pour mieux protéger ses clients, la société et ses collaborateurs. Ce modèle s'incarne dans notre raison d'être :

Partager pour protéger

Partager, c'est mutualiser et redistribuer.

Protéger, c'est protéger l'humain en accompagnant, en innovant et en donnant à chacun les moyens de préparer l'avenir avec sérénité.

 Gouverné par les représentants de ses clients <ul style="list-style-type: none">• Grands comptes, PME, TPE, TNS, salariés, retraités et particuliers• Paritaire et mutualiste sans actionnaire à rémunérer• Vision de long terme, aucun biais court-termiste	 Structure à but non-lucratif <ul style="list-style-type: none">• Ressources dédiées au renforcement des fonds propres, au pilotage des équilibres techniques, à l'investissement et à l'action sociale en faveur de causes d'intérêt général• 180 M€ consacrés à l'accompagnement des retraités et assurés les plus fragiles et pour soutenir les causes d'intérêt général	 Des valeurs paritaires et mutualistes <ul style="list-style-type: none">• Accès universel : absence de distinction à la souscription• Bien-être social• Engagement sur le long terme auprès des clients et du Groupe
 Spécialiste <ul style="list-style-type: none">• Santé• Prévoyance• Epargne• Retraite complémentaire	 Innovant au service de l'humain <ul style="list-style-type: none">• Offrir à chacun les meilleures conditions en développant l'innovation et en optimisant les parcours clients	 Engagé socialement pour en faire toujours plus pour ses clients <ul style="list-style-type: none">• Culture commune forte autour de l'agilité, la responsabilité, la confiance et l'intelligence collective, favorisant une meilleure performance• Un statut social comme socle commun garantissant la protection, le développement et l'évolution de tous au sein de notre Groupe

Le Groupe exerce trois métiers différents mais complémentaires :

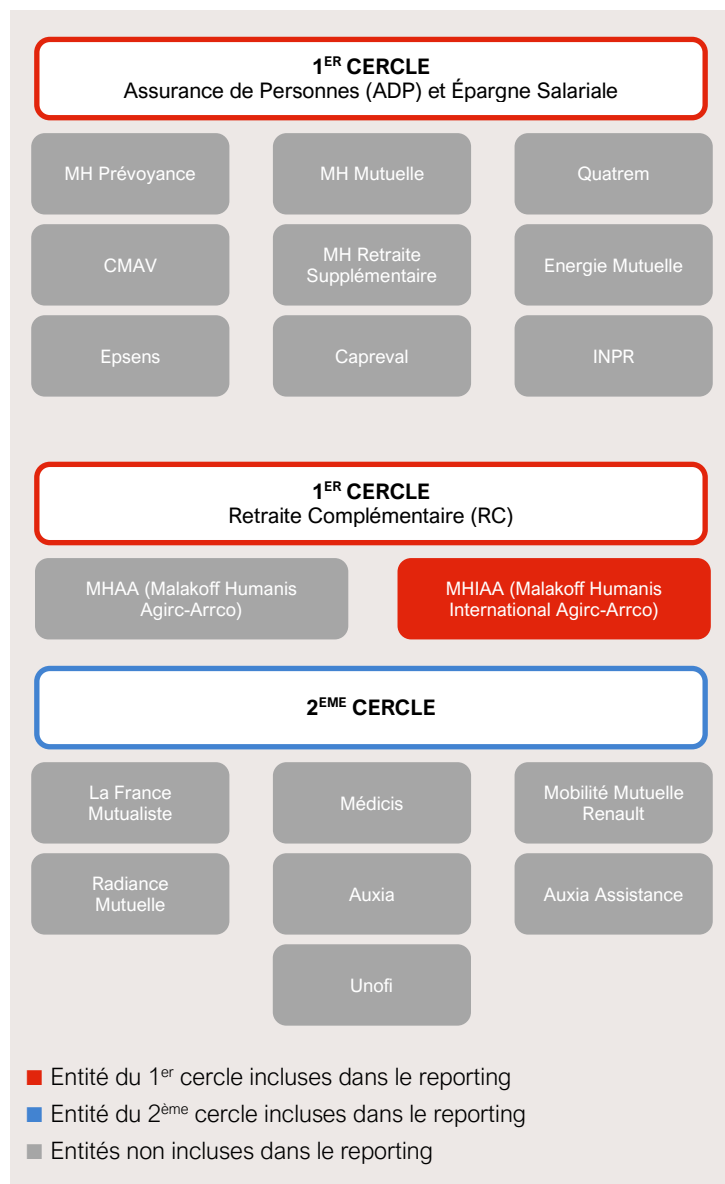
- Assurance de personnes en santé, prévoyance et épargne au service des entreprises, des branches professionnelles et des particuliers ;
- Gestion de la retraite complémentaire par délégation de la Fédération Agirc-Arrco ;
- Accompagnement dans la mise en place de solutions en épargne salariale et épargne retraite.

Structure juridique et périmètre de reporting

Ce rapport porte sur l'entité Malakoff Humanis International Agirc-Arrco relevant du périmètre de l'Association de Moyens Retraite Complémentaire (AMRC) du Groupe Malakoff Humanis.

Les entités du 1^{er} cercle regroupent celles directement rattachées aux activités d'Assurance de Personnes et de Retraite Complémentaire de Malakoff Humanis. Celles du 2^{ème} cercle correspondent aux entités affiliées au Groupe Malakoff Humanis. Parmi elles, La France Mutualiste, Unofi, Médicis, Mobilité Mutuelle Renault et Radiance Mutuelle disposent d'une gestion autonome et publient leur propre rapport Art29 LEC si elles y sont soumises, tandis qu'Auxia et Auxia Assistance délèguent leur gestion à Malakoff Humanis. Ainsi, le rapport consolidé de Malakoff Humanis inclut les entités du 1^{er} cercle, ainsi qu'Auxia et Auxia Assistance au 31 décembre 2025.

Dans le cadre de ce rapport, le termes « Malakoff Humanis » ou « MH » désignent l'ensemble des entités du 1^{er} cercle, ainsi qu'Auxia et Auxia Assistance. Lorsqu'il ne s'agit pas de Malakoff Humanis International Agirc-Arrco, le périmètre est précisé. Les termes « Groupe Malakoff Humanis » ou « Groupe » désignent les entités du 1^{er} cercle et du 2^{ème} cercle.



Chiffres clés de Malakoff Humanis sur l'année 2025

- Chiffre d'affaires : 8,37 Mds€
- Fonds propres : 11,3 Mds€
- Ratio de solvabilité : 270 %
- Résultat net : 231 M€

Projet d'entreprise 2023-2026

Malakoff Humanis s'est engagé dans un nouveau cycle stratégique pour la période 2023-2026 avec un projet d'entreprise (Smile 26) dont l'ambition est d'agir pour une protection sociale simple et responsable.

Conscient de l'importance des enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) pour assurer la durabilité de son activité, le Comité Exécutif a dédié l'un des quatre piliers du projet d'entreprise à « **une contribution sociale, sociétale, éthique et environnementale renforcée** ». La démarche RSE se retrouve ainsi au cœur des orientations stratégiques.

1.2. Résumé de la démarche

Malakoff Humanis International Agirc-Arrco s'inscrit dans la démarche ISR générale de Malakoff Humanis, présentée ci-après.

1.2.1. La démarche ISR globale mise en place par Malakoff Humanis

La politique d'investissement responsable de Malakoff Humanis² prévoit une démarche d'amélioration sur quatre thématiques jugées prioritaires : la **parité**, le **handicap**, le **changement climatique**, et la **biodiversité**.

Sa mise en œuvre opérationnelle s'articule autour de trois axes complémentaires : l'inéligibilité d'**activités controversées**, une **politique d'investissement et d'engagement** intégrant des critères ESG, et la croissance des **investissements à contribution positive**.

La politique ISR de Malakoff Humanis s'applique à l'ensemble des actifs logés dans ses entités assurantielles et de retraite complémentaire. Toutes les entités du 1^{er} cercle, dont Malakoff Humanis International Agirc-Arrco, s'inscrivent donc dans la démarche générale ISR de Malakoff Humanis. Les entités de cercle 2 intègrent progressivement les axes de la politique ISR.

	Social	Environnemental
Exclusion	Tabac, paradis fiscaux, armes controversées	Charbon thermique, énergies fossiles non conventionnelles, huile de palme
	Exclusion des 20 % des actifs les moins bien notés ESG	
Engagement	Engagement sur les thèmes parité et handicap	Engagement sur les thèmes biodiversité et climat
	Politique de vote propre ³	
Investissement à contribution positive	+ 1,8 milliard d'euros d'investissements à contribution positive cumulés entre 2023 et 2026	
	Investissement en logements sociaux, obligations sociales, et fonds d'impact santé, inclusion etc. Création d'un fonds à impact social avec Sienna IM	Investissement en immobilier certifié, obligations vertes, fonds d'infrastructures d'énergies renouvelables, fonds à thématique environnementale. Création d'un fonds à impact biodiversité avec Sienna IM

² La politique ISR de Malakoff Humanis est disponible ici : [Documents de reporting – RSE de Malakoff Humanis | Malakoff Humanis](#).

³ Malakoff Humanis suit les mêmes principes que ceux définis dans la politique de vote de l'Agirc-Arrco ([Politique_de_vote_Agirc-Arrco.pdf](#)).

1.3. La communication auprès des clients

Malakoff Humanis a fait de la clarté une exigence dans toutes ses activités depuis deux ans. L'objectif est que chaque client sache ce à quoi il s'engage et ce à quoi il a droit en étant assuré par notre groupe. Les nouvelles offres sont testées auprès de clients ou prospects, pour nous assurer qu'elles sont faciles à comprendre et répondent à leurs attentes. Nous travaillons nos courriers, contrats, espaces clients pour les rendre plus clairs et accessibles, sans jargon technique ou administratif.

En épargne, nous proposons des offres éthiques avec des frais réduits, pas de frais cachés, des placements responsables et assurant un bon rendement. Une documentation est mise à disposition avant toute décision de souscription. Cette documentation intègre des informations extra-financières telles que les annexes SFDR ou les stratégies d'investissements des fonds sélectionnés dans le produit.

La politique ISR figure sur le site internet de Malakoff Humanis dans une section dédiée et est accessible à tous (<https://www.malakoffhumanis.com/groupe/reporting-rse-malakoff-humanis/>). Les grandes caractéristiques sont précisées dans les documents de reporting CSRD et dans le rapport ESG – Climat, également disponible sur la page reporting RSE du site internet.

Par ailleurs, une page dédiée aux engagements environnementaux est disponible sur le site internet de Malakoff Humanis (<https://www.malakoffhumanis.com/groupe/nos-engagements-environnementaux/>).

1.4. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Les critères de la politique ISR de Malakoff Humanis sont systématiquement intégrés dans les appels d'offre des mandats et des fonds dédiés. Ils figurent dans les conventions de gestion mises en place avec les gérants.

Au-delà d'une simple intégration, la capacité d'une société de gestion à appliquer et respecter nos lignes directrices ISR est un prérequis.

Des sujets tels que le climat, la biodiversité ou l'engagement sont également de plus en plus regardés ; une société de gestion mûre sur l'un ou plusieurs de ces sujets peut se démarquer d'autres acteurs qui n'auraient pas encore intégrés ces enjeux à leur gestion.

1.5. Les adhésions

Malakoff Humanis dans sa volonté d'échanger avec les acteurs de l'ISR et de participer aux réflexions et aux engagements, est adhérent du FIR. En 2025, l'équipe ISR de Malakoff Humanis a continué à contribuer à plusieurs travaux de place :

- À la suite du constat suivant : les enjeux du handicap ne sont peu voire pas intégrés à l'évaluation des émetteurs, ce qui rend sa prise en compte très difficile pour un investisseur, un groupe de travail a été lancé début 2024. Les membres du groupe ont travaillé à une meilleure intégration des enjeux de handicap, un livre blanc a été publié⁴ fin 2025, résultat de près deux ans de travaux.
- Début 2025, le FIR a lancé un groupe de travail sur la mesure de l'efficacité de l'engagement. Malakoff Humanis est l'un des participants à cette initiative qui vise une finalisation mi-2026 avec la publication d'un cadre de mesure de l'engagement et une proposition de définition commune.

Les **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** ont été lancés par les Nations-Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire pris par les acteurs financiers sur la prise en compte des aspects extra-financiers. Malakoff Humanis est membre des Principes pour l'Investissement Responsable. A ce titre, le groupe s'engage à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses investissements, à sensibiliser ses parties-prenantes, et à rendre compte des démarches d'amélioration mises en œuvre.

Les Principes pour l'Investissement Responsable



1. Prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement
2. Prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques d'actionnaires
3. Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG
4. Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs

⁴ Disponible sur le site du FIR : [lien](#).

5. Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité
6. Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI

Aux engagements cités ci-dessus s'ajoute la **réalisation du rapport PRI**. Malakoff Humanis ayant adhéré aux PRI en 2023, la première année de rédaction du rapport volontaire a eu lieu en 2025. Malakoff Humanis a obtenu un score de 88 / 100 sur le pilier gouvernance et stratégie, se plaçant ainsi bien au-dessus du score médian.

2. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Classe d'actif	Libellé	Classification SFDR
Coté	MH RETRAITE ACT EMPLOI SANTE	8
Coté	MH RETRAITE ACTIONS	8
Coté	MH RETRAITE ACTIONS BAS CARBONE	8
Coté	MH RETRAITE DIVERSIFIE	8
Coté	MH RETRAITE TAUX	8
Coté	MH RETRAITE TAUX RENDEMENT OPPOR	8
Coté	SIENNA IRC ACTIONS	8
Coté	SIENNA IRC OBLIGATIONS	8



MALAKOFF HUMANIS
21 rue Laffitte, 75009 Paris